

***Annexe 2: Rappel des objectifs
stratégiques et des critères –
Partie «activités, usages et
politiques publiques»***

Exploitation des ressources minérales

Les objectifs socio-économiques :

Façade Manche Est – Mer du Nord	MEMN. 6A. Maintenir les capacités d'extraction autorisées actuellement et prévoir leur renouvellement à terme MEMN. 6B. Anticiper les besoins futurs de la façade en granulats marins en autorisant des permis de recherche
------------------------------------	--

Les objectifs environnementaux :

- MEMN, NAMO. D01-HB-OE11. Limiter la pression d'extraction sur les dunes hydrauliques de sables coquilliers et éviter la pression d'extraction sur les dunes du haut de talus.

Les objectifs environnementaux ne nécessitant pas de suivi :

- MEMN, NAMO, SA. D07-OE01 et MED. A1. Eviter les impacts résiduels notables* de la turbidité au niveau des habitats et des principales zones fonctionnelles halieutiques d'importance les plus sensibles à cette pression, sous l'influence des ouvrages maritimes, de l'extraction de matériaux, du dragage, de l'immersion de matériaux de dragage, des aménagements et de rejets terrestres.
- MEMN, NAMO, SA. D07-OE02. Eviter toute nouvelle modification anthropique des conditions hydrographiques ayant un impact résiduel notable sur la courantologie et la sédimentologie des secteurs à enjeux et en priorité dans les baies macro-tidales, les zones de courant maximaux et des secteurs de dunes hydrauliques.
- MED. D07-A2. Eviter tout nouvel aménagement ou activité (ouvrages maritimes, extraction de matériaux, dragage, immersion de matériaux de dragage, aménagements et rejets terrestres) modifiant des conditions hydrographiques présentant un impact résiduel notable sur la courantologie et la sédimentologie des zones de transition mer-lagune
- MED. D07-B2. Éviter tout nouvel aménagement ou activité (ouvrages maritimes, extraction de matériaux, dragage et immersion de matériaux de dragage, aménagements et rejets terrestres) modifiant des conditions hydrographiques, présentant un impact résiduel notable sur la courantologie et la sédimentologie des secteurs de dunes sableuses sous-marines profondes.

Les critères BEE :

- « Étendue spatiale et répartition de la perte physique des fonds marins naturels par type d'activité » (D6C1)
- « Étendue spatiale et répartition de la perturbation physique des fonds marins naturels par type d'activité » (D6C2)
- « Étendue spatiale et répartition des modifications permanentes de conditions hydrographiques » (D7C1)

Exploitation et valorisation des ressources biologiques

Pêche professionnelle

Les objectifs socio-économiques :

Façade Manche Est – Mer du Nord	MEMN. 3A. Opérer la transition écologique des unités de pêche par le renouvellement des équipements et de la flotte, en préservant la pêche artisanale MEMN. 3D. Soutenir la mise en place d'une filière de collecte et de valorisation des engins et filets de pêche usagés
------------------------------------	---

Les objectifs environnementaux :

- MEMN, NAMO, SA. D01-OM-OE01. Et MED. E1. Réduire les captures accidentelles d'oiseaux marins (au large et à proximité des colonies), et diminuer en particulier les captures accidentelles des espèces les plus vulnérables comme les puffins des Baléares, Yelkouan et cendré par les palangres, les filets fixes et les sennes à petits pélagiques.
- MEMN, NAMO, SA. D01-HB-OE05. Eviter la perturbation physique des herbiers de zostères (par les mouillages, engins de pêche de fond et pêche à pied)
- MEMN, NAMO, SA D01-HB-OE07. MED. A4. Maintenir un niveau d'exploitation durable du corail rouge sous influence de la pêche professionnelle en plongée sous-marine
- MEMN, NAMO, SA. D01-HB-OE06. Et MED. A7bis. Réduire les perturbations physiques sur les habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux notamment dans la zone des 3 milles.
- NAMO. D01-HB-OE08. Maintenir un niveau d'exploitation durable des champs de laminaires (*Laminaria digitata* et *Laminaria hyperborea*)
- MEMN, NAMO, SA. D01-HB-OE09 et MED. A5 . Éviter la perturbation physique des herbiers de phanérogames méditerranéens et du coralligène (par les mouillages, la plongée sous-marine de loisir et les engins de pêche de fond).
- MEMN, NAMO, SA. D01-PC-OE03. Et MED. C3. Adapter les prélèvements en aval de la limite de salure des eaux (LSE) d'espèces amphihalines de manière à atteindre ou à maintenir le bon état du stock et réduire les captures accidentelles des espèces amphihalines dont la capacité de renouvellement est compromise, en particulier dans les zones de grands rassemblements, les estuaires et les panaches estuariens identifiés par les PLAGEPOMI.
- MEMN, NAMO, SA D01-PC-OE04 et MED. C7. Limiter les captures des espèces vulnérables et en danger sur la façade Méditerranée.

- MEMN, NAMO, SA. D01-PC-OE05. Et MED. C4. Diminuer toutes les pressions qui affectent l'étendue et la condition des zones fonctionnelles halieutiques d'importance (ZFHi*) identifiées (dont frayères, nourriceries, voies de migration), essentielles à la réalisation du cycle de vie des poissons, céphalopodes et crustacés d'intérêt halieutique.
- MEMN, NAMO, SA. D01-MT-OE02. Et MED. D2. Réduire les captures accidentelles de tortues marines et de mammifères marins, en particulier des petits cétacés.
- MEMN, NAMO, SA. D03-OE01. Et MED. C5. Conformément à la politique commune de la pêche (PCP), adapter la mortalité par pêche pour atteindre le rendement maximum durable (RMD) pour les stocks halieutiques couverts par des recommandations internationales et européennes.
- MEMN, NAMO, SA D04-OE01 et MED. C9. Limiter les atteintes à des maillons sensibles de la chaîne trophique en faveur de la restauration de la ressource.
- MEMN, NAMO, SA. D04-OE02. Adapter la mortalité par pêche sur les espèces fourrages* de façon à favoriser le maintien des ressources trophiques nécessaires aux grands prédateurs
- NAMO. D04-OE03. Et MED. C10. Maintenir un niveau de prélèvement nul sur le micro-necton océanique (notamment le Krill, et les myctophidés ou poissons lanterne, etc.).
- MEMN, NAMO, SA. D10-OE02. Et MED. G2. Réduire les apports et la présence de déchets en mer issus des activités, usages et aménagements maritimes.

Les critères BEE :

- ICES-D3-F-proxy « Rapport entre captures et indice de biomasse » (D3C1)
- ICES-D3-F « Taux de mortalité par pêche » (D3C1)
- « Étendue spatiale et répartition de la perturbation physique des fonds marins naturels par type d'activité » (D6C2)
- « Étendue spatiale et répartition des modifications permanentes de conditions hydrographiques » (D7C1)
- « Risque de masquage – Distribution spatiale du niveau de bruit ambiant (63 et 125 Hz) » (D11C2)
- « Risque de masquage – Distribution spatiale du niveau de bruit ambiant (63 et 125 Hz) » (D22C2)

Aquaculture

Les objectifs socio-économiques :

Façade Manche Est – Mer du Nord	<p>MEMN. 4A. Accroître la production piscicole marine de 40 % à l'horizon 2020 dans la façade maritime</p> <p>MEMN. 4B. Faciliter l'établissement de nouvelles zones et de nouvelles activités aquacoles</p> <p>MEMN. 4C. Encourager la transition des activités aquacoles vers des modèles durables et respectueux de la biodiversité</p>
---------------------------------	--

Les objectifs environnementaux :

- NAMO. D01-HB-OE08. Maintenir un niveau d'exploitation durable des champs de laminaires (*Laminaria digitata* et *Laminaria hyperborea*)

Les objectifs environnementaux ne nécessitant pas de suivi :

- MED. A2 (D07-A2). Eviter tout nouvel aménagement ou activité (ouvrages maritimes, extraction de matériaux, dragage, immersion de matériaux de dragage, aménagements et rejets terrestres) modifiant des conditions hydrographiques présentant un impact résiduel notable sur la courantologie et la sédimentologie des zones de transition mer-lagune

Les critères BEE :

- « Étendue spatiale et répartition de la perturbation physique des fonds marins naturels par type d'activité » (D6C2)
- « Étendue spatiale et répartition de la perturbation physique des fonds marins naturels par type d'activité » (D7C1)

Commercialisation et transformation des produits de la mer

Les objectifs socio-économiques :

Façade Manche Est – Mer du Nord	MEMN. 3C. Soutenir les démarches de signes de qualité des produits de la mer concourant à assurer une gestion durable des ressources MENM. 3.B. Promouvoir la commercialisation des produits de la mer MEMN. 4D. Assurer le maintien de la capacité de commercialisation face au risque sanitaire MEMN. 4E. Soutenir les démarches de signe de qualité des produits de la mer concourant à assurer une gestion durable des ressources MEMN. 4.F. Promouvoir la commercialisation des produits de la mer MENM. 12.F. Exploiter les connaissances sur la surveillance des milieux marins au profit de la qualité sanitaire et zoo-sanitaire des produits de la mer
------------------------------------	---

Agriculture

Tourisme littoral et loisirs

Tourisme littoral

Les objectifs socio-économiques :

Façade Manche Est – Mer du Nord	MEMN. 11C. Favoriser l'aménagement de zones dédiées aux croisiéristes en renforçant les synergies ville/port sur le littoral MEMN. 11D. Structurer des pôles touristiques territoriaux accessibles et engagés dans une offre de multi-activité.
------------------------------------	--

Les objectifs environnementaux :

- MENM, NAMO, SA. D09-OE01, MED.F4. Réduire les transferts directs de polluants microbiologiques en particulier vers les zones de baignade et les zones de production de coquillages.

Les critères BEE :

- « Dépassement réglementaire par la bactérie Escherichia coli et les entérocoques intestinaux dans les eaux de baignade » (D9C2)

Navigation de plaisance et sports nautiques

Les objectifs socio-économiques :

Façade Manche Est – Mer du Nord	MEMN. 8B. Encourager un nautisme durable accessible à tous MEMN. 8C. Promouvoir un modèle de plaisance collaborative qui prenne en compte les enjeux numériques, environnementaux et de sécurité maritime MEMN. 11A. Conforter les démarches « Ports propres » des ports de plaisance pour diffuser les bonnes pratiques
------------------------------------	--

Les objectifs environnementaux :

- MEMN, NAMO, SA. D01-HB-OE05. Eviter la perturbation physique des herbiers de zostères (par les mouillages, engins de pêche de fond et pêche à pied)
- MEMN, NAMO, SA. D01-HB-OE09 et MED. A5. Éviter la perturbation physique des herbiers de phanérogames méditerranéens et du coralligène (par les mouillages, la plongée sous-marine de loisir et les engins de pêche de fond).
- MEMN, NAMO, SA. D08-OE03 et MED. H2. Réduire les rejets d'effluents liquides (eaux noires, eaux grises), de résidus d'hydrocarbures et de substances dangereuses issus des navires de commerce, de pêche ou de plaisance.
- MEMN, NAMO, SA. D08-OE04 et MED. F2. Limiter les rejets dans le milieu naturel de contaminants et la dissémination d'espèces non indigènes lors du carénage des navires (plaisance et professionnels) et des équipements immergés (bouées, structures d'élevages, etc.).
- MEMN, NAMO, SA. D11-OE02. Et MED. J2. Maintenir ou réduire le niveau de bruit continu produit par les activités anthropiques, notamment le trafic maritime.

Les critères BEE :

- « Étendue spatiale et répartition de la perturbation physique des fonds marins naturels par type d'activité » (D6C2)
- « Étendue spatiale et répartition des modifications permanentes de conditions hydrographiques » (D7C1)
- « Risque de masquage – Distribution spatiale du niveau de bruit ambiant (63 et 125 Hz) » (D11C2)

Pêche de loisir

Les objectifs socio-économiques :

Les objectifs environnementaux :

- MEMN, NAMO, SA. D01-HB-OE03 et MED. A3. Réduire les perturbations physiques liées à la fréquentation humaine sur les habitats rocheux intertidaux, notamment par la pêche à pied.
- MEMN, NAMO, SA. D01-HB-OE05. Eviter les perturbations physiques des herbiers de zoostère (par les mouillages, engins de pêche de fond et pêche à pied)
- MEMN, NAMO, SA. D01-HB-OE06. Réduire les perturbations physiques sur les habitats sédimentaires subtidaux et circalittoraux notamment dans la zone des 3 miles
- MEMN, NAMO, SA. D01-PC-OE03. Adapter les prélèvements en aval de la limite de salure des eaux (LSE) d'espèces amphihalines de manière à atteindre ou à maintenir le bon état du stock et réduire les captures accidentelles des espèces amphihalines*

dont la capacité de renouvellement est compromise, en particulier dans les zones de grands rassemblements, les estuaires et les panaches estuariens identifiés par les PLAGEPOMI

- MEMN, NAMO, SA. D03-OE01. Et MED. C5. Conformément à la politique commune de la pêche (PCP), adapter la mortalité par pêche pour atteindre le rendement maximum durable (RMD) pour les stocks halieutiques couverts par des recommandations internationales et européennes.
- MED C7 (D01-PC-OE04). Limiter les captures des espèces vulnérables et en danger sur la façade Méditerranée
- MEMN, NAMO, SA. D10-OE02. Et MED. G2. Réduire les apports et la présence de déchets en mer issus des activités, usages et aménagements maritimes.

Les critères BEE :

- « Rapport entre captures et indice de biomasse » (D3C1)
- « Taux de mortalité par pêche » (D3C1)
- « Étendue spatiale et répartition de la perturbation physique des fonds marins naturels par type d'activité » (D6C2)

Industries et activités du secteur secondaire

Travaux publics maritimes et fluviaux

Les objectifs socio-économiques :

Façade Manche Est - Mer du Nord	MEMN. 7.D. Faciliter le déchargement des sédiments de dragage MEMN. 7.E. Soutenir la filière de réemploi des sédiments de dragage au travers de la coopération inter portuaire et inter-filières
---------------------------------------	---

Les objectifs environnementaux :

- MEMN, NAMO, SA. D08-OE06 et MED. H3. Limiter les apports en mer de contaminants des sédiments au-dessus des seuils réglementaires liés aux activités de dragage et d'immersion
- NAMO, SA. D11-OE01. Et MED. J1. Réduire le niveau de bruit lié aux émissions impulsives au regard des risques de dérangement et de mortalité des mammifères marins.
- MEMN, NAMO, SA. D11-OE02. Et MED. J2. Maintenir ou réduire le niveau de bruit continu produit par les activités anthropiques, notamment le trafic maritime.

Les critères BEE :

- « Étendue spatiale et répartition de la perturbation physique des fonds marins naturels par type d'activité » (D6C2)
- « Étendue spatiale et répartition de la perte physique des fonds marins naturels par type d'activité » (D6C1)
- « Étendue spatiale et répartition des modifications permanentes de conditions hydrographiques » (D7C1)
- « Risque de masquage – Distribution spatiale du niveau de bruit ambiant (63 et 125 Hz) » (D11C2)
- « Risque de surmortalité – Distribution temporelle et spatiale des émissions impulsives de niveau acoustique fort et très fort » (D11C1)
- « Risque de dérangement – Distribution temporelle et spatiale des émissions impulsives » (D11C1)
- « Risque de masquage – Distribution spatiale du niveau de bruit ambiant (63 et 125 Hz) » (D11C2)

Industries

Les objectifs socio-économiques :

<p>Façade Manche Est – Mer du Nord</p>	<p>MEMN. 8.A. Conserver les capacités de production en soutenant la fabrication et la commercialisation de navires et équipements innovants</p> <p>MENM. 8.B. . Encourager un nautisme durable accessible à tous</p> <p>MENM. 8.D. Soutenir l'innovation pour adapter la filière de construction navale et nautique</p> <p>MENM. 8.E. Soutenir la filière de déconstruction en valorisant les déchets qui en sont issus</p>
--	---

Les objectifs environnementaux :

- NAMO, SA. D11-OE01. Et MED. J1. Réduire le niveau de bruit lié aux émissions impulsives au regard des risques de dérangement et de mortalité des mammifères marins.

Les critères BEE :

- « Risque de dérangement – Distribution temporelle et spatiale des émissions impulsives » (D11C1)
- « Risque de surmortalité – Distribution temporelle et spatiale des émissions impulsives de niveau acoustique fort et très fort » (D11C1)
- « Étendue spatiale et répartition des modifications permanentes de conditions hydrographiques » (D7C1)

Production d'électricité

Les objectifs socio-économiques :

Façade Manche Est – Mer du Nord	<p>MEMN. 5A. Identifier 1 500 à 2 400 km² de zones potentielles d'implantation de l'éolien sur la façade maritime, dont 300 km² pour un projet d'1 GW au large de la Normandie à lancer par un appel d'offres en 2020</p> <p>MEMN. 5B. Concerner le développement de l'ensemble des projets EMR et leurs raccordements pour favoriser leur ancrage territorial</p> <p>MEMN. 5C. Favoriser le développement de filières EMR structurées et génératrices d'emploi à l'échelle de la façade maritime</p> <p>MEMN. 5D. Encourager les expérimentations pour l'ensemble des technologies EMR et leur raccordement</p> <p>MEMN. 13.D. Communiquer au grand public les enjeux liés à la production d'énergie et à l'implantation des Énergies Marines Renouvelables</p>
------------------------------------	--

Les objectifs environnementaux :

- MEMN, NAMO, SA. D06-OE01. et MED. A6. Limiter les pertes physiques des habitats génériques et particuliers liées à l'artificialisation de l'espace littoral et des petits fonds côtiers.
- NAMO, SA. D11-OE01. Et MED. J1. Réduire le niveau de bruit lié aux émissions impulsives au regard des risques de dérangement et de mortalité des mammifères marins.

Les objectifs environnementaux ne nécessitant pas de suivi :

- MEMN, NAMO, SA. D01-OM-OE02. et MED. E2. Prévenir les collisions des oiseaux marins avec les infrastructures en mer, notamment les parcs éoliens (application de la séquence éviter, réduire, compenser).
- MEMN, NAMO, SA. D01-OM-OE03. et MED. E3. Eviter les pertes d'habitats fonctionnels pour les oiseaux marins*, en particulier dans les zones marines où la densité est maximale.
- MEMN, NAMO. D07-OE02. Eviter toute nouvelle modification anthropique des conditions hydrographiques ayant un impact résiduel notable* sur la courantologie et la sédimentologie des secteurs à enjeux et en priorité dans les baies macro-tidales, les zones de courant maximaux et des secteurs de dunes hydrauliques.
- MED. D07-A2. Eviter tout nouvel aménagement ou activité (ouvrages maritimes, extraction de matériaux, dragage, immersion de matériaux de dragage, aménagements et rejets terrestres) modifiant des conditions hydrographiques

présentant un impact résiduel notable sur la courantologie et la sédimentologie des zones de transition mer-lagune.

- MED. D07-B2. Éviter tout nouvel aménagement ou activité (ouvrages maritimes, extraction de matériaux, dragage et immersion de matériaux de dragage, aménagements et rejets terrestres) modifiant des conditions hydrographiques, présentant un impact résiduel notable sur la courantologie et la sédimentologie des secteurs de dunes sableuses sous-marines profondes.

Les critères BEE :

- « Étendue spatiale et répartition de la perte physique des fonds marins naturels par type d'activité » (D6C1)
- « Étendue spatiale et répartition de la perturbation physique des fonds marins naturels par type d'activité » (D6C2)
- « Étendue spatiale et répartition des modifications permanentes de conditions hydrographiques » (D7C1)
- « Risque de surmortalité – Distribution temporelle et spatiale des émissions impulsives de niveau acoustique fort et très fort » (D11C1)
- « Risque de dérangement – Distribution temporelle et spatiale des émissions impulsives » (D11C1)

Transport maritime et ports

Les objectifs socio-économiques :

<p>Façade Manche Est – Mer du Nord</p>	<p>MEMN. 7A. Créer un guichet unique portuaire pour simplifier la transmission des formalités déclaratives pour les navires à l'entrée et/ou à la sortie des ports des États membres</p> <p>MEMN. 7B. Favoriser la digitalisation des systèmes logistiques maritime et fluvial afin de fluidifier et de massifier les flux</p> <p>MEMN. 7C. Développer le transport fluvial et ferroviaire dans une logique de report modal et de massification des pré- et post-acheminement</p> <p>MEMN. 7F. Mobiliser le foncier portuaire pour favoriser l'implantation ou le maintien d'activités dépendantes des infrastructures portuaires et reconvertir les friches portuaires</p> <p>MEMN. 7G. Mettre en place des politiques coordonnées d'aménagement et d'équipement pour la réduction des pollutions portuaires et des déchets</p> <p>MEMN. 7H. Permettre le ravitaillement des navires aux carburants alternatifs (GNL, hydrogène, hybride, électrique) par des infrastructures spécifiques</p>
--	--

	MEMN. 7I. Réduire les émissions de polluants atmosphériques et gaz à effet de serre en provenance des ports et du trafic maritime
--	---

Les objectifs environnementaux :

- MEMN, NAMO, SA. D02-OE01. Et MED. I1. Limiter le risque d'introduction d'espèces non indigènes lié à l'importation de faune et de flore.
- MEMN, NAMO, SA. D08-OE03. Et MED. H2. Réduire les rejets d'effluents liquides (eaux noires, eaux grises), de résidus d'hydrocarbures et de substances dangereuses issus des navires de commerce, de pêche ou de plaisance.
- MEMN, NAMO, SA. D08-OE04. Et MED. F2. Limiter les rejets dans le milieu naturel de contaminants et la dissémination d'espèces non indigènes lors du carénage des navires (plaisance et professionnels) et des équipements immergés (bouées, structures d'élevages, etc.).
- MEMN, NAMO, SA. D11-OE02. Et MED. J2. Maintenir ou réduire le niveau de bruit continu produit par les activités anthropiques, notamment le trafic maritime.

Les objectifs environnementaux ne nécessitant pas de suivi :

- MEMN, NAMO, SA. D02-OE03. Et MED. I3. Limiter les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes liés aux eaux et sédiments de ballast des navires.

Les critères BEE :

- « Risque de masquage – Distribution spatiale du niveau de bruit ambiant (63 et 125 Hz) » (D11C2)

Occupation et gestion des espaces littoraux

Artificialisation des territoires et gestion des risques littoraux

Les objectifs socio-économiques :

Façade Manche Est – Mer du Nord	MEMN. 15.A. Définir une stratégie territoriale de gestion du trait de côte et organiser le repositionnement des activités quotidiennes à 20, 40, 60 ans MEMN. 15.B. Prendre en compte l'élévation du niveau marin et de la mobilité du trait de côte par les plans, programmes, schémas ou projets
---------------------------------	---

Les objectifs environnementaux :

- MEMN, NAMO, SA. D05-OE01. Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des fleuves débouchant sur des zones marines eutrophisées
- MEMN, NAMO, SA. D05-OE02. Réduire les apports de nutriments (nitrates et phosphates) notamment en provenance des petits fleuves côtiers, débouchant sur des zones marines sensibles du fait de leur confinement ou de la présence d'habitats sensibles* à ces apports.
- MEMN, NAMO, SA. D06-OE01. Et MED A6. Limiter les pertes physiques d'habitats liées à l'artificialisation de l'espace littoral, de la laisse de plus haute mer à 20m de profondeur
- MEMN, NAMO, SA. D07-OE03. Et MED A10. Limiter les pressions et les obstacles à la connectivité mer-terre au niveau des estuaires et des lagunes côtières
- MEMN, NAMO, SA. D08-OE01. Réduire les apports de contaminants dus aux apports pluviaux des communes, des agglomérations littorales et des ports.
- MED A12 (D06-A10). Optimiser le rôle écologique des fonds côtiers artificialisés (digues, enrochements, etc.)

Les objectifs environnementaux ne nécessitant pas de suivi:

- MEMN, NAMO, SA. D01-OM-OE03. Eviter les pertes d'habitats fonctionnels pour les oiseaux marins, en particulier dans les zones marines où la densité est maximale.

Les critères BEE:

- « Étendue spatiale et répartition de la perte physique des fonds marins naturels par type d'activité » (D6C1)
- « Étendue spatiale et répartition de la perturbation physique des fonds marins naturels par type d'activité » (D6C2)
- « Étendue spatiale et répartition des modifications permanentes de conditions hydrographiques » (D7C1)

Protection et mise en valeur des milieux naturels, sites, paysages et patrimoines culturels

Les objectifs socio-économiques :

Façade Manche Est – Mer du Nord	MEMN. 11.B. Sensibiliser les touristes et plaisanciers à la sécurité maritime et à la préservation de l'environnement MEMN. 13.A. Faire reconnaître le patrimoine fort des
------------------------------------	---

	activités et métiers maritimes et littoraux MEMN. 13.C. Organiser et soutenir les grandes manifestations maritimes de la façade
--	--

Les objectifs environnementaux :

- MED A8. Restaurer les petits fonds côtiers présentant une altération des fonctions écologiques
- MED. D06-A8 Nombre d'opérations de restauration écologique
- MED D06-A10. Optimiser le rôle écologique des fonds côtiers artificialisés (digues, enrochements, etc.)
- MED D06-A10. Optimiser le rôle écologique des fonds côtiers artificialisés (digues, enrochements, etc.)
- MEMN, NAMO, SA. D01-HB-OE02. Restaurer des espaces de prés salés situés dans les zones menacées par la montée du niveau de la mer
- MEMN, NAMO, SA. D01-HB-OE04. Eviter les perturbations physiques sur les bioconstructions à sabellaridés (hermelles) par le piétinement, la pêche à pied de loisir et les engins de pêche de fond
- MEMN, NAMO, SA. D01-HB-OE05. Eviter la perturbation physique des herbiers de zostères (par les mouillages, engins de pêche de fond et pêche à pied)
- MEMN, NAMO, SA. D01-HB-OE06. Et MED. A7bis. Réduire les perturbations physiques sur les habitats sédimentaires subtidiaux et circalittoraux notamment dans la zone des 3 milles.
- MEMN, NAMO, SA. D01-HB-OE10. Et MED. B1. Eviter l'abrasion et l'étouffement des zones les plus représentatives des habitats profonds (écosystèmes marins vulnérables) et réduire l'abrasion des structures géomorphologiques particulières.
- MEMN, NAMO, SA. D01-PC-OE02 et MED C2. Nombre d'espèces d'élaémobranches en danger critique d'extinction présentes dans les eaux métropolitaines françaises
- MEMN, NAMO, SA. D01-OM-OE05. Et MED E5. Maintenir ou restaurer les habitats fonctionnels des oiseaux marins dans les zones humides littorales
- MEMN, NAMO, SA. D06-OE01. et MED. A6. Limiter les pertes physiques des habitats génériques et particuliers liées à l'artificialisation de l'espace littoral et des petits fonds côtiers.
- MEMN, NAMO, SA. D06-OE02 et MED. A7. Réduire les perturbations et les pertes physiques des habitats génériques et particuliers liées aux activités et usages maritimes.
- MEMN, NAMO, SA. D07-OE03. Et MED A10. Limiter les pressions et les obstacles à la connectivité mer-terre au niveau des estuaires et des lagunes côtières
- MEMN, NAMO, SA. D08-OE07. Et MED F1. Réduire les rejets à la mer de contaminants d'origine terrestre*, hors activités de dragage clapage.

Recherche, innovation et formation

Recherche et développement

Les objectifs socio-économiques :

Façade Manche Est – Mer du Nord	MEMN. 8.D. Soutenir l'innovation pour adapter la filière de construction navale et nautique MENM. 12.D. Assurer un soutien à la recherche publique et privée sur les milieux et activités maritimes et littoraux MENM. 12.E. Fédérer, organiser et diffuser la connaissance MENM. 12.G. Soutenir la structuration des filières d'ingénierie écologique et de biotechnologies bleues
---------------------------------	--

Les critères BEE:

- « Risque de surmortalité – Distribution temporelle et spatiale des émissions impulsives de niveau acoustique fort et très fort » (D11C1)
- « Risque de dérangement – Distribution temporelle et spatiale des émissions impulsives » (D11C1)

Formation maritime

Les objectifs socio-économiques :

Façade Manche Est – Mer du Nord	MENM. 12.A. Adapter l'offre de formation maritime existante aux besoins sur la façade maritime et créer des passerelles entre les filières de formation MENM. 12.B. Augmenter le niveau de qualification des professions maritimes et littorales MENM. 12.C. Créer de nouvelles formations pour répondre aux enjeux de la transition écologique sur la mer et le littoral MENM. 12.G. Soutenir la structuration des filières d'ingénierie écologique et de biotechnologies bleues MENM. 13.B. Favoriser l'emploi maritime sur la façade Manche Est – Mer du Nord en le rendant plus attractif
---------------------------------	---

Sécurité et sûreté des espaces maritimes

Les objectifs socio-économiques :

Façade Manche Est – Mer du Nord	MEMN. 10.A. Pérenniser la connaissance bathymétrique pour sécuriser la navigation et les accès aux ports MEMN. 10.B. Adapter les outils et dispositifs de surveillance de la mer et du littoral aux nouvelles technologies et à la transition numérique
------------------------------------	--

Les critères BEE:

- « Risque de surmortalité – Distribution temporelle et spatiale des émissions impulsives de niveau acoustique fort et très fort » (D11C1)
- « Risque de dérangement – Distribution temporelle et spatiale des émissions impulsives » (D11C1)